



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 17 octobre 2012

Communiqué de presse

Charmey : ouverture d'un centre provisoire d'hébergement pour requérants d'asile

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé d'ouvrir à partir de fin octobre un centre provisoire d'hébergement pour requérants d'asile dans la commune de Charmey. Située dans les locaux du Centre réformé, la structure hébergera des familles et dispose d'une capacité d'accueil de 25 à 30 places. Il s'agit d'une solution d'urgence mise en place jusqu'à mi-février 2013 au plus tard, pour répondre à un afflux exceptionnel de requérants d'asile.

Afflux de demandes dans toute la Suisse

Au 31 août dernier, 20 007 nouvelles demandes d'asile avaient été enregistrées en Suisse (contre 13 266 en 2011 pour la même période). Les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération affichent complet, de même que les centres de la plupart des cantons. En raison de l'urgence liée à la situation actuelle (arrivées en moyenne de 13 à 26 personnes par semaine à Fribourg) et de la saturation des centres du canton, le Conseil d'Etat a décidé de l'ouverture d'un centre provisoire avec une capacité d'accueil de 25 à 30 personnes. Ce sont avant tout des familles de requérants qui seront hébergées dans les locaux du Centre réformé à Charmey. Pour rappel, le canton de Fribourg a l'obligation d'accueillir 3,3 % des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse, soit 674 personnes entre début janvier et fin août 2012 (425 personnes pour la même période en 2011).

Information de la population

La DSAS a pris contact avec le syndic de la commune de Charmey à mi septembre et a rencontré les membres du conseil communal au début du mois d'octobre. Les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif et ouvert.

La population de Charmey a été informée aujourd'hui par le biais de son bulletin communal. Les habitant-e-s de la commune sont invités le 22 octobre prochain à une séance d'information à laquelle participeront entre autres la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, le syndic de Charmey, Félix Grossrieder ainsi que le lieutenant de préfet André Geinoz.

Plusieurs centres cantonaux, un centre fédéral

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif une répartition équitable des requérants d'asile sur le territoire fribourgeois. Depuis plusieurs années maintenant, la DSAS est à la recherche de locaux dans les districts qui n'accueillent pas encore de centre de requérants, à savoir la Veveyse et le Lac. Malgré de nombreuses démarches, aucune solution pérenne n'a pu être trouvée jusqu'ici.

Actuellement, le canton de Fribourg dispose de quatre centres d'hébergement permanents pour les requérants d'asile (deux centres dans le district de la Sarine, un centre respectivement dans la Broye et la Gruyère), ainsi que d'une structure « bas seuil » pour les requérants d'asile déboutés au Foyer de la Poya en ville de Fribourg. La structure provisoire qui a été ouverte dans les abris de protection civile de Wünnewil-Flamatt, dans le district de la Singine, fermera au plus tard fin avril 2013.

Pour rappel, la Confédération ouvrira au début décembre 2012 et pour une durée de 6 mois un centre d'hébergement temporaire de premier accueil pour requérants d'asile à Hauterive (FR). Ce centre répondra aux besoins de la Confédération et pourra accueillir 70 personnes en moyenne. Il est situé dans un cantonnement militaire.